

Députés, il va falloir abouler vos notes de frais, l'affaire est devant la CEDH



Dès qu'il s'agit de toucher à leur gamelle, les pléthoriques et grassouillets parlementaires en appellent à l'union sacrée. Et la République sait toujours remercier ses serviteurs. Alors, promptement, le Conseil d'Etat avait mis à la poubelle le recours de Regards Citoyens, qui depuis 2017 a multiplié les actions pour que les électeurs se penchent sur la gestion de l'argent public. Pour ce faire, l'association a en ligne de mire la très généreuse indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) versée chaque mois à tous les parlementaires. Son montant forfaitaire est d'environ 5 400 € nets (en plus de leur traitement et avantages exorbitants) *« sans aucune transparence sur l'utilisation de cet argent public, les parlementaires sont libres de son utilisation »*.

En résumé, Regards Citoyens avait envoyé un courrier recommandé aux députés. *« Seuls sept parlementaires avaient cependant accepté de jouer le jeu de la transparence : Brigitte Allain, Isabelle Attard, Jean-Luc Bleunven, Joël Giraud, Régis Juanico, Dominique Raimbourg et Barbara*

Romagnan.

Faute de réponse de la part des 567 parlementaires restants, l'organisation de bénévoles à l'origine notamment du site « NosDéputés.fr » avait saisi la Commission d'accès aux documents administratifs, puis le tribunal administratif de Paris. »

<https://www.nextinpact.com/news/108019-frais-mandat-deputes-conseil-detat-rejette-recours-regards-citoyens.htm> La Cada et ce tribunal administratif se sont sans délai déclarés incompétents.

Regards Citoyens s'était alors pourvue devant le Conseil d'État et surprise, ce terminal républicain suprême a considéré que le litige relevait bien « de la compétence du juge administratif »!

Reste que le Conseil d'État a quand même jugé que les relevés de comptes ouverts par les députés pour leurs frais de mandat : « n'étaient pas des « documents administratifs » devant être rendus publics. ». Ben voyons !

Pour être encore plus précis : « la haute juridiction administrative a estimé que l'indemnité, « destinée à couvrir des dépenses liées à l'exercice du mandat de député » est « indissociable » de leurs fonctions. Or ces fonctions « se rattachent à l'exercice de la souveraineté nationale par les membres du Parlement ».

Face au bouclier de la souveraineté nationale, impossible du coup d'évoquer la loi Cada pour rendre transparent « l'usage de cet argent public », et notamment pour « rétablir la confiance des citoyens dans la bonne utilisation des moyens publics mis à la disposition des élus pour leurs mandats », (affaire suivie par Marc Rees, journaliste/rédacteur en chef de Nextinpact).

Notons au passage la cocasse évocation de la souveraineté nationale en parlant de politicards soumis à l'Otan, à l'Onu,

à l'OMS, aux structures mondialistes immigrationnistes et aux dirigeants chinois :

<https://ripostelaique.com/agnes-pannier-runacher-nosera-jamais-toucher-a-la-chine-et-pour-cause.html> ,

<https://ripostelaique.com/chine-france-je-te-file-le-virus-et-tu-machetes-mes-masques-pourris.html>

Pugnace, Regards Citoyens a saisi la Cour européenne des droits de l'Homme pour obtenir les relevés bancaires des députés, de décembre 2016 à avril 2017.

Inutile de dire que si la décision rendue est favorable à Regards Citoyens, ce premier coup de bélier dans la forteresse du parlementarisme dévoyé pourrait résonner fort parmi les citoyens-contribuables, par ailleurs écœurés d'engraisser un gros tas de députés et de sénateurs. Lesquels battent des records d'impopularité sous le quinquennat criminel de Macron (1).

Rappelons que l'arrogant député, alors tout dévoué à Macron, Joachim Son-Forget, s'était précipité pour tenter de mater la trop curieuse association :

<https://ripostelaique.com/joachim-son-forget-lrem-veut-mettre-au-pas-le-site-nosdeputes-fr.html>. Mais que cela plaise ou non à la représentation nationale, cette fois-ci le message est clair : **Députés, il va falloir abouler vos notes de frais !** Avant dégraissage des hémicycles, s'entend.

Loi Avia : selon Le Point, un député décédé un mois et demi avant la tenue du vote a été compté comme votant lors de l'adoption du texte :

<https://français.rt.com/france/75457-loi-avia-lrem-a-fait-voter-depute-decede-adoption-texte-assemblee>

Il y aura un jour un grand scandale, comme en Grande-Bretagne

L'opacité entretenue par les députés ne date pas d'hier, témoins ces propos tenus en 2012 par Charles de Courson : « *L'absence de contrôle de l'IRFM est une atteinte au principe*

d'égalité devant l'impôt » :
<https://www.contribuables.org/2012/08/de-courson-labsence-de-contrôle-de-lirfm-est-une-atteinte-au-principe-degalite-devant-limpot/>

Ch. de Courson : « En Allemagne, comme le souligne l'Ifrap, les indemnités de frais de mandat sont versées contre justificatif des dépenses et les collaborateurs ne peuvent être payés par le Bundestag s'il s'agit de proches du député, qui devra alors les rémunérer sur ses propres deniers. En Italie aussi, il n'y a pas d'indemnité pour collaborateurs parlementaires.

Le Royaume-Uni a créé en 2010 l'Ipsa (Independent Parliamentary Standards Authority), qui a permis de mettre à jour le grand scandale qui a touché la Chambre des communes. Désormais, les députés britanniques doivent effectuer des demandes de remboursement sur justificatif, le paiement des collaborateurs est liquidé indépendamment de leur propre traitement, etc. Et ces notes de frais sont rendues publiques. C'est le système le plus transparent.

Sachant que certains collègues utilisent une partie de cette indemnité pour des dépenses autres que des frais professionnels, il y aura un jour un grand scandale, comme en Grande-Bretagne ; la démocratie en souffrira et l'image du Parlement sera dégradée. Il est donc urgent d'agir. ».

Les abus de certains députés

« Voici la liste des cas dont nous avons pu avoir connaissance » : la suite sur <https://irfm.regardscitoyens.org/derives>

Bienvenue sur NosDéputés.fr

« NosDéputés.fr est un site qui cherche à mettre en valeur

l'activité parlementaire des députés de l'Assemblée nationale française. En synthétisant les différentes activités législatives et de contrôle du gouvernement des élus de la nation, ce site essaie de donner aux citoyens de nouveaux outils pour comprendre et analyser le travail de leurs représentants.

Conçu comme une plateforme de médiation entre citoyens et députés, le site propose à chacun de participer et de s'exprimer sur les débats parlementaires. Au travers de leurs commentaires, les utilisateurs sont invités à créer le débat en partageant leur expertise lorsque cela leur semble utile. Peut-être pourront-ils ainsi nourrir le travail de leurs élus ? <https://www.nosdeputes.fr>

Vous pouvez consulter l'activité de leurs collègues du [Sénat](#) sur notre autre initiative [Nos Sénateurs](#). Toute l'équipe du collectif [RegardsCitoyens.org](#). »

Lire aussi

Les frais des députés resteront opaques à cause du Conseil d'État

*Publié le 3 juillet 2019 par [Jacques Chassaing](#)
<https://ripostelaique.com/les-frais-des-deputes-resteront-opaques-par-la-volonte-du-conseil-detat.html>*

Joachim Son-Forget (LREM) veut mettre au pas le site [NosDéputés.fr](#)

*Publié le 24 août 2017 par [Jacques Chassaing](#)
<https://ripostelaique.com/joachim-son-forget-lrem-veut-mettre-au-pas-le-site-nosdeputes-fr.html>*

(1)

<https://ripostelaique.com/loffensive-contre-le-vaccineur-fou-bill-gates-prend-de-lampleur.html>

<https://ripostelaique.com/quand-les-islamistes-le-voudront-la-france-tombera-en-24-heures.html>

<https://ripostelaique.com/le-conseil-constitutionnel-confirme-limpunite-des-criminels-detat.html>

<https://ripostelaique.com/450-deputes-ont-vote-limpunite-des-criminels-au-pouvoir.html>

<https://ripostelaique.com/coronavirus-les-saluds-qui-gouvernent-les-francais-veulent-sauto-amnistier.html>

<https://ripostelaique.com/la-chloroquine-classee-veneneuse-sauf-pour-larmee.html>

Jacques CHASSAING

IMPORTANT : Tous les liens et renvois mentionnés dans cet article constituent des éléments factuels corroborés, à l'appui des opinions et des faits exprimés par l'auteur Jacques Chassaing, ici, ainsi que dans tous les articles qu'il signe.